

Les dernières enquêtes de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France^(*) montrent que la crise sanitaire a eu pour conséquence une baisse du nombre des permis autorisés et des ouvertures de chantiers en Ile-de-France. Comment l'emploi privé francilien dans ce secteur a-t-il réagi dans ce contexte particulier ? Zoom sur un secteur stratégique de l'économie régionale.

(*) : cf. Note de conjoncture trimestrielle au 1^{er} trimestre 2021 de la Driea Ile-de-France Septembre 2021 (disponible en ligne sur le site de la Driea Ile-de-France).

Un secteur en expansion en Ile-de-France

La construction représente 7,2 % des effectifs franciliens du secteur privé à fin juin 2021 (+ 0,3 point en un an et + 0,6 en deux ans), soit un peu plus de 342 800 salariés. Les effectifs augmentent plus vite dans ce secteur qu'en moyenne dans la région. Les travaux de construction spécialisés représentent la majeure partie des effectifs (70,3 %), notamment du fait de la part importante des travaux d'installation électrique et de plomberie (29,6 % du total). La construction de bâtiments (17,3 %) et le génie civil (12,4 %) constituent les deux autres branches de ce secteur. Au 1^{er} semestre 2021, le secteur de la construction représente 14,6 % des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI en Ile-de-France. Ce ratio est en forte augmentation sur un an et reste largement supérieur à la part des effectifs salariés.

Une progression de l'emploi malgré la crise sanitaire

À l'exception du premier trimestre 2020, l'emploi francilien dans le secteur de la construction progresse trimestre après trimestre depuis début 2017, le nombre d'emplois s'établissant désormais à un niveau record. La construction a été relativement épargnée par les restrictions sanitaires puisque ce secteur n'a subi un arrêt de l'activité que pendant le premier confinement. Les effectifs affichent ainsi une forte progression de 3,9 % sur un an. Le secteur gagne ainsi 12 800 salariés en Ile-de-France sur un an, tandis

que 39 600 postes ont été créés en province. Sa croissance soutenue en région parisienne s'inscrit donc actuellement dans une dynamique nationale. L'Ile-de-France représente 22,3 % des emplois nationaux.

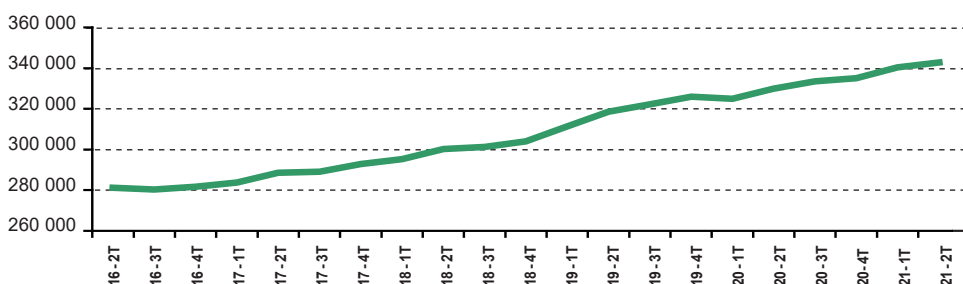
Dans la région, les trois branches du secteur ont gagné de l'emploi sur un an. Ainsi, les travaux de construction spécialisés affichent une progression soutenue avec une hausse de 4,5 %, suivis par la construction de bâtiments (+ 3,9 %) puis par le génie civil (+ 0,5 %) qui atteste d'une progression de l'emploi plus modeste.

La construction a donc rapidement effacé les conséquences négatives de la crise sanitaire et reste actuellement portée par les investissements dans le cadre du Grand Paris Express et des jeux Olympiques d'été de 2024.

La masse salariale progresse du fait d'un moindre recours au chômage partiel

En comparant les deuxièmes trimestres de 2021 et de 2020, la masse salariale de l'ensemble du secteur bondit de 29,9 %. Ce fort rebond

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf

Masses salariales, effectifs et établissements dans le secteur de la construction à fin juin 2021

		À fin 2 ^e T 2021	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2021/2 ^e T2020	Évolution ⁽¹⁾ 2 ^e T2021/2 ^e T2016
Construction de bâtiments	Masse salariale ⁽²⁾	516	+ 7,6 %	+ 25,5 %
	Effectifs	59 268	+ 3,9 %	+ 23,3 %
	Établissements ⁽³⁾	8 112	+ 9,8 %	+ 26,3 %
Génie civil	Masse salariale ⁽²⁾	422	+ 7,4 %	+ 26,0 %
	Effectifs	42 544	+ 0,5 %	+ 17,7 %
	Établissements ⁽³⁾	729	+ 3,0 %	+ 20,3 %
Travaux de construction spécialisés	Masse salariale ⁽²⁾	1 702	+11,3 %	+ 22,8 %
	Effectifs	241 011	+ 4,5 %	+ 22,4 %
	Établissements ⁽³⁾	37 024	+ 8,1 %	+ 22,5 %
TOTAL	Masse salariale ⁽²⁾	2 640	+ 9,9 %	+ 23,8 %
	Effectifs	342 823	+ 3,9 %	+ 21,9 %
	Établissements ⁽³⁾	45 865	+ 8,3 %	+ 23,1 %

(1) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale. | (3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

(2) en millions d'euros.

Sources : Urssaf

AVERTISSEMENT. L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN (cf. www.urssaf.org / Observatoire économique / Stat'ur Conjoncture n° 329).

s'explique en partie par le moindre recours aux dispositifs de chômage partiel non comptabilisés dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Au 2^e trimestre 2021, 28 millions d'euros d'assiette liés aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés contre 380 millions au 2^e trimestre 2020. Ce montant représente 1,0 % du total de la masse salariale et du chômage partiel versé ce trimestre, contre 15,7 % un an plus tôt.

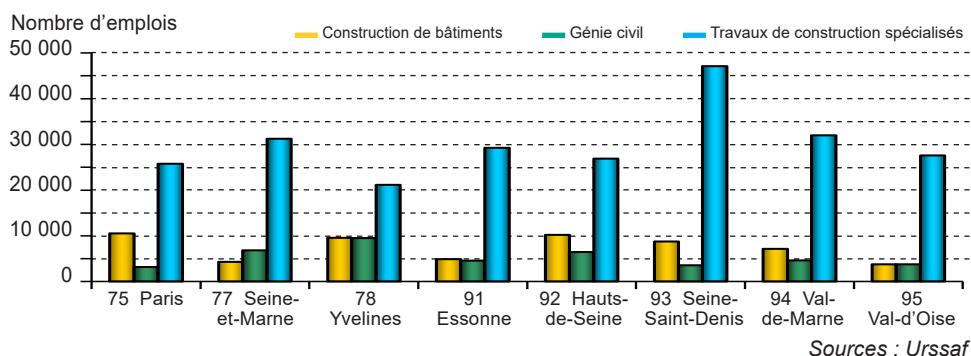
Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise le suivi de l'évolution du salaire moyen par tête (SMPT). Le classement des branches par SMPT demeure cependant inchangé avec des niveaux plus importants dans le génie civil et la construction de bâtiments que dans les travaux de construction spécialisés. Rappelons que les différences de SMPT entre les trois branches s'expliquent avant tout par des niveaux moyens de qualification et des tailles différentes d'entreprises.

Des hausses disparates selon les départements et les activités

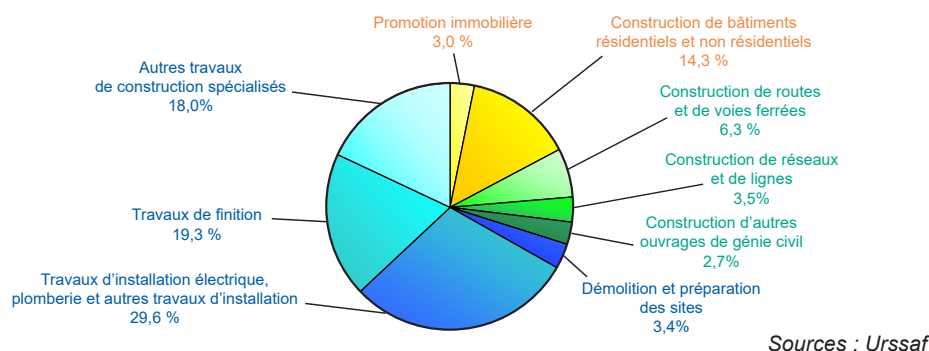
Le niveau d'emploi de la construction dans l'ensemble des départements franciliens n'est pas corrélé avec le niveau de population de ces territoires. La Seine-Saint-Denis est le département qui emploie le plus, avec 59 400 salariés, alors que Paris et le Val-d'Oise emploient le moins avec respectivement 39 500 et 35 100 salariés.

Tous les départements franciliens gagnent des emplois sur un an à l'exception des Hauts-de-Seine (- 0,6 %). La Seine-Saint-Denis (+ 6,6 %), Paris (+ 6,0 %) et le Val-d'Oise (+ 5,6 %) sont les trois départements qui affichent les progressions les plus importantes, chacun sous l'impulsion d'une branche différente : respectivement la construction de bâtiments, le génie civil puis les travaux de construction spécialisés. Ce sont également ces derniers qui portent le niveau d'emploi à la hausse pour la Seine-et-Marne (+ 4,3 %), le Val-de-Marne (+ 3,0 %) et les Yvelines (+ 2,8 %).

Répartition des effectifs par département au 30 juin 2021



Répartition des effectifs salariés au 30 juin 2021



Répartition des DPAE dans le secteur de la construction au 1^{er} semestre 2021

	CDI	CDD longs	CDD courts
Construction de bâtiments	15 226	6 078	1 160
Génie civil	3 118	1 418	227
Travaux de construction spécialisés	65 672	24 529	4 758
TOTAL	84 016	32 025	6 145
Poids	68,8 %	26,2 %	5,0 %

Sources : Urssaf

L'ensemble des types de contrats en hausse

Le secteur de la construction enregistre une hausse de 19,6 % du nombre de DPAE hors intérim, entre les premiers semestres 2021 et 2020. La comparaison est favorable du fait de l'arrêt du secteur lors du premier confinement. Tous les types de contrats sont en hausse. Plus de 84 000 CDI constatés sur le 1^{er} semestre 2021 montrent que, malgré le confinement, la mobilité professionnelle est demeurée importante à l'intérieur du secteur de la construction, où le taux de renouvellement des effectifs est de 24,5 % sur les six premiers mois de l'année.

Le nombre de CDD de moins d'un mois est très réduit, puisqu'à peine 6 100 DPAE sont établies au premier semestre, soit 5,0 % du total des DPAE. Les embauches du secteur restent avant tout masculines et représentent 92,7 % des DPAE total.

Un secteur avec un risque plus important de travail illégal

En 2020, comme les années précédentes, le secteur de la construction a constitué une part importante des redressements effectués à la suite des contrôles liés à la lutte contre le travail illégal. Leur montant a ainsi représenté plus de la moitié du total des redressements lors de cette année atypique.

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées et n'incluent pas l'emploi intérimaire dans le secteur. Le champ de l'étude a été délimité par rapport aux définitions de la nomenclature NACE (Divisions 41 à 43 : Construction) et comprend donc les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil.